



## Procès-verbal de la séance du 7 mars 2022

Appel

### Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
3. Préavis municipal No 01/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63
4. Communications municipales
5. Communications du Bureau
6. Divers et propositions individuelles
7. Paiement des indemnités

Le Président, M. Jean-Nicolas Muff, ouvre la séance à 20h précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité et le public présent dans la salle. Il mentionne que la séance est retransmise en streaming sur le site internet de la Commune et salue également le public à distance. Il rappelle que le port du masque n'est plus obligatoire, mais précise qu'il est conseillé de maintenir les gestes barrières. Pour les interventions des Conseillers, il rappelle la procédure d'utilisation du micro, nécessaire afin de garantir une bonne transmission de la séance en streaming et un bon enregistrement pour les besoins du PV. Comme suggéré par le Conseiller M. Philippe Diserens en décembre dernier, il annonce que les Présidents des commissions n'ont pas à se déplacer au micro, lorsqu'ils n'ont rien à ajouter à leur rapport. Il quittancera leur position pour les besoins du PV et le public qui suit la séance en streaming. Pour toutes les autres interventions, les personnes se déplaceront au pupitre. Il demande aux personnes présentes d'éteindre les téléphones portables et constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Sonia Bua Bolomey, Céline Pache, Catherine Paganuzzi, Sara Wagner  
MM. Sébastien Baconnier, Youri Borboën, Tomislav Brkic, Jonathan Gandillon, Daniel Monod, Samy Pache, Thomas Reynaud, Charles Richard, Peter Rothrock, Franciso Ruiz.

### Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 46 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 51 du Règlement du Conseil communal, l'Assemblée peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

M. Jean-Nicolas Muff demande à l'Assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **2. Adoption du Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Il est donc adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

### **3. Préavis municipal No 01/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'un nouveau complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63**

M. Jean-Nicolas Muff remercie les deux Commissions pour leur travail important. Il constate avec satisfaction que des Conseillers ont utilisé leur droit d'adresser des questions aux commissaires, comme il l'avait suggéré en décembre dernier. Il passe la parole à Mme Katharina Zurn, Municipale responsable, qui n'a rien à ajouter au préavis.

Le Président demande au Syndic s'il désire prendre la parole, ce qui n'est pas le cas. Aucun autre membre de la Municipalité ne souhaite s'exprimer.

Il passe la parole à M. Daniel Dietrich, Vice-Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff passe la parole à Mme Natalie Gisling, Rapporteuse de la Commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il demande si un autre membre des Commissions souhaite s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il ouvre alors le débat.

M. Philippe Diserens précise qu'il soutient le projet d'étude lié à la nouvelle école de 10 classes, la double salle de gymnastique, la garderie-crèche, l'UAPE et les aménagements extérieurs. Ce n'est pas le cas pour la partie aquatique du projet. Il s'étonne que le rapport de la Commission des Finances énumère de manière précise les charges qui pourraient découler du projet de piscine, alors que le préavis n'en précise rien. Il rappelle que le coût de la piscine, similaire à celle de St-Prex et à celle de Cossonay, est annoncé à Fr. 7 millions, malgré le fait que, selon les préavis des deux communes, celles-ci ont coûté Fr. 9'500'000.- et Fr. 11'000'000.- respectivement. La Commission d'objet se disait dubitative dans son rapport du chiffre de Fr. 190'000.- de recettes pour couvrir la part privée des charges d'exploitation du bassin. Ce chiffre pourrait correspondre pour une utilisation privée de 360 jours/année à la vente de 150 abonnements indigènes au tarif de Fr. 250.-, 100 abonnements non-indigènes à Fr. 350.- et de 33 entrées quotidiennes à Fr. 10.-. Ces chiffres sont basés sur les tarifs pratiqués à St-Prex et Cossonay, où les piscines sont fermées plusieurs mois par année pour des travaux d'entretien et de maintenance. D'autre part, les charges d'exploitation pour la part publique de St-Prex ont été budgétées à Fr. 487'000.- pour la première année d'exploitation, puis à Fr. 437'000.- pour les suivantes, soit plus de deux fois le chiffre de Fr. 190'000.- annoncé par la Municipalité. En décembre dernier, il était annoncé que la Municipalité souhaitait maîtriser ses charges et équilibrer son budget d'ici 2025 sans toucher au taux d'imposition. Selon Le Temps, l'investissement discuté équivaut à environ quatre points d'impôts. Dès lors, il propose de refuser toute la partie du préavis liée à la piscine.

M. Jerome de Benedictis le remercie de son intervention et précise qu'il prend la parole puisque les questions posées sont principalement d'ordre financier. Il s'agit aujourd'hui uniquement d'un crédit d'étude. Le cas échéant, l'étude définira dans les grandes lignes les aménagements, le choix des matériaux et d'entretien. Une fois ces choix arrêtés, des coûts d'entretien et d'exploitation plus précis pourront être débattus et arrêtés. Lors de sa séance, la Commission des Finances a soulevé beaucoup de questions. La Municipalité comprend bien le désir de connaître les coûts d'exploitation. La seule possibilité d'énoncer des chiffres d'exploitation est de se baser sur ceux de la piscine de Cossonay, par exemple, puis de les transposer au projet d'Echandens. Les coûts par rapport à la piscine sont listés en page 4 du rapport de la Commission des Finances. Il revient sur le chiffre de Fr. 190'000.- évoqué et précise qu'il s'agit en réalité de Fr. 690'000.-, soit le montant total de l'amortissement. Les recettes estimées dans le préavis pour la piscine de Cossonay sont de Fr. 500'000.-. Il pense que cette estimation est plutôt élevée. L'objectif de Fr. 190'000.- énoncé par la Municipalité

semble réaliste et atteignable. Ceci également par rapport au fait que la piscine pourra être louée à des clubs sportifs d'autres communes, voire d'aquagym, bébé-nageurs et autres. Les principaux coûts sont liés à la partie scolaire, dont les besoins sont avérés, même s'il n'y a pas de loi qui impose une piscine. Cependant l'apprentissage de la natation fait partie intégrante du plan d'étude romand. Il ne s'agit donc pas d'une lubie de la Municipalité. L'idée était d'envoyer les enfants à la piscine de Morges pour cet apprentissage, possibilité qui ne s'est pas réalisée. Tous les coûts minimaux sont considérés si la piscine ne devait pas être ouverte au public. La dernière colonne du tableau montre uniquement le surcoût d'une utilisation au public. La charge induite par l'ouverture au public doit être couverte par les recettes générées par ladite ouverture elle-même. Les frais pour la partie scolaire sont de Fr. 500'000.- et il convient qu'il s'agit d'un grand montant. Néanmoins, la piscine est intercommunale, ce qui veut dire qu'Echandens paie un peu plus de 20% des charges partagées. La charge pour Prévèrenge est d'environ 46%, pour Lonay d'environ 21% et le solde pour Denges. Si la piscine est réalisée sur la commune d'Echandens, elle sera gérée par la Municipalité d'Echandens. Le risque existe que si la piscine ne se fait pas à Echandens, elle pourrait se faire à Prévèrenge par exemple. En l'état actuel des estimations basées sur un préavis d'une autre commune, le coût annuel est de Fr. 103'500.-, ce qui équivaut à 2/3 de point d'impôt. L'idée est de ne pas augmenter les impôts. Le projet de complexe scolaire s'inscrit dans d'un projet municipal global. En ce qui concerne l'article paru dans le journal Le Temps, version papier, il était question d'une charge équivalente à 4 points d'impôt. C'est bien le coût de l'amortissement d'une telle réalisation. Mais dans la finalité et concernant la partie scolaire, seulement 20% seront à la charge d'Echandens.

M. Markus Christen demande si la partie publique à charge d'Echandens peut être partagée par les communes voisines, comme c'est le cas pour la partie scolaire, afin de diminuer ces charges.

M. Jerome de Benedictis confirme que de toute façon, selon la clé de répartition, il n'y a que 20.7% à charge d'Echandens, que ce soit pour l'étude, la construction ou l'entretien. Si les coûts devaient « exploser », la Municipalité devrait revenir devant le Conseil à la fin du projet lauréat. La maîtrise des coûts par la Municipalité est garantie.

M. Markus Christen demande si le crédit d'étude de Fr. 2'800'000.- fait partie du coût total des Fr. 29 mio. Il y a 6 classes (1P à 6P), ce qui veut dire que pour 10 salles de classe, cela ne fait même pas deux classes par année. Dans le rapport de commission, il ressort que l'évolution des élèves est difficile à estimer. Dès lors, il trouve important que les cahiers des charges des entreprises prévoient des possibilités d'extension du complexe.

Mme Katharina Zurn confirme qu'une extension est prévue. Elle précise que le collège actuel n'est pas extensible, ce qui est une des raisons pour un nouveau complexe scolaire.

M. Jerome de Benedictis précise par rapport au mode de financement et comme évoqué lors du préavis sur le plafond d'endettement, que l'amortissement est entièrement à charge d'Echandens et apparaîtra dans ses comptes. Ce montant sera communiqué à la commune de Prévèrenge en tant que commune boursière de l'EPSP. Ce chiffre intégral sera intégré dans les comptes de l'EPSP, puis ventilé dans les comptes et refacturé aux Communes. D'autre part, une réflexion est en cours pour créer une Association Intercommunale avec des délégués pour gérer tous les projets scolaires.

M. Christian Muller précise que le crédit d'étude est de Fr. 2.8 mio. Cela ne verrouille pas le projet. Lorsque le lauréat a donné le résultat, tout est encore modifiable. Il s'agit aujourd'hui d'une étude de faisabilité, y compris la piscine.

M. Jacques Perrinjaquet remercie M. Christian Muller et estime qu'en acceptant le crédit d'étude, le Conseil « vote déjà un peu » une dépense d'environ Fr. 30 mio. pour un nouveau

complexe scolaire. Par rapport au futur préavis de construction, il sera certainement question des Fr. 3 mio déjà dépensés pour le concours et le crédit d'étude de ce jour. Il ne faut donc pas se « rater ». Il s'inquiète du fait que dans les jurys de concours d'architecture, la loi impose que le maître d'ouvrage, donc la Commune, soit minoritaire face aux « spécialistes ». Il propose de garder la main en n'octroyant ce soir que le montant lié au concours de la phase zéro, soit Fr. 420'000.-. Le Conseil aura ainsi sous les yeux le projet vainqueur pour lui accorder par un futur préavis le crédit d'étude d'environ Fr. 2'390'000.-. Dès lors, il dépose l'amendement suivant :

Remplacer les conclusions du préavis No. 01/2022 par :

- *d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 420'000.- pour la phase 0 évoquée dans le préavis*
- *de financer ce montant par un prélèvement sur nos liquidités*
- *d'amortir ce montant sur une période de cinq ans.*

M. Jerome de Benedictis comprend bien les arguments, mais estime qu'il n'y a aujourd'hui pas de décision entre deux projets. Aujourd'hui le Conseil se prononce pour aller de l'avant avec un programme tel que présenté. Au moment où le projet lauréat du concours sera accessible au Conseil, celui-ci ne disposera pas de plus d'information qu'aujourd'hui, hormis un résultat visuel, qui finalement ne lui incombe pas. Il n'y a pas d'étape de validation entre les deux phases, d'où une présentation en une fois. Cependant, le Conseil aura une présentation et une connaissance des chiffres. La Municipalité sera à l'écoute du Conseil, si celui-ci devait avoir un retour très négatif par rapport au projet lauréat. En ce qui concerne le jury, il partage les inquiétudes de M. Jacques Perrinjaquet et c'est pourquoi des mesures inédites ont été prises : le Conseil communal aura un représentant dans le jury. D'autre part, la Municipalité a désigné des architectes qu'elle connaît. L'un d'eux a beaucoup travaillé dans le village et le connaît bien. Un autre est l'architecte-conseil de la Municipalité et membre de la Commission d'Urbanisme. Dès lors, la Municipalité estime ne s'exposer que peu à des « lubies » d'architecte. Sur les cinq membres du jury, il y aura donc deux Municipaux, deux architectes de terrain et un troisième qui est plutôt un architecte de renommée. D'autre part, il y a un architecte et un Conseiller communal dans les suppléants du jury. Lesdits suppléants participent à toutes les discussions durant le processus, mais n'ont pas de voix au moment d'un éventuel vote. Ils ont droit de vote uniquement si un des membres-titulaires du jury est absent au moment dudit vote. La Municipalité a donc confiance en ce jury.

M. Edy Bridy demande si le terrain multi-sport situé sur la parcelle en question disparaîtra lors de la construction du complexe scolaire.

Mme Kathrin Zurn répond qu'à priori il reste là, mais si nécessaire, il peut être déplacé.

M. Daniel Dietrich revient sur le budget 2022, qui mentionne un total des charges de Fr. 16 mio et un total des revenus d'environ Fr. 15 mio. Le montant dont il est question ce soir correspond donc à 1/5 desdits revenus. Il souligne l'importance de cette somme et rappelle qu'un tel montant n'a jamais été voté dans le cadre du Conseil. Dès lors, il soutient la proposition de M. Jacques Perrinjaquet.

M. Jerome de Benedictis le remercie, mais précise qu'il faut diviser ces Fr. 3 mio deux fois par cinq : une première fois car seulement 20% sont à la charge d'Echandens, puis une deuxième fois car le montant est amorti sur une durée de cinq ans, ce qui correspond à la durée des travaux. Il comprend l'intervention de M. Jacques Perrinjaquet en ce qui concerne le fait de maintenir l'amortissement sur 5 ans pour une étude qui durera une année ; cela ne fait pas forcément de sens. Mais même avec un amortissement sur une année, la charge pour la Commune sur une année ne changera rien. Il s'agit d'une question d'engagement et

du fait d'éviter de relancer une procédure devant le Conseil, ce qui fera perdre une année scolaire au projet.

M. Dominique Tavel précise que tous les arguments énoncés ont également été débattus par la Commission d'objet. En ce qui concerne les coûts induits par la piscine, la Commission a partagé les doutes de M. Philippe Diserens, mais In fine, la Commission estime que l'étude doit être faite de toute façon, afin de statuer par la suite si la piscine doit être incluse dans le projet ou pas, selon les coûts. Il semble extrêmement compliqué de s'arrêter à l'étape 0 du projet. En ce qui concerne l'extension rapide et économique du collège, il estime que ce point doit figurer dans le cahier des charges. Il regrette que dans les concours publics, le peuple ne soit pas consulté. C'est d'ailleurs la Commission d'objet qui a proposé d'avoir un représentant du peuple dans le jury. Il précise néanmoins qu'il soutient le préavis dans son entier.

M. Markus Christen estime qu'en votant pour les Fr. 2.8 mio, il y a un risque que le projet change. Pour la phase 0 et 1, il soutient la proposition de M. Jacques Perrinjaquet. Il revient sur tous les projets mentionnés en décembre, ainsi que sur le vote du plafond d'endettement et estime que la Municipalité doit revoir sa liste de projets. Il estime que dans ce contexte, le réaménagement du centre du village n'est pas une priorité et il n'y a pas d'urgence non plus pour le projet d'école.

Mme Katharina Zurn précise qu'il y a une réelle urgence pour l'UAP et une crèche. Il y a trop de demandes aujourd'hui et il faut trouver de la place pour les enfants.

M. Thierry Pache estime qu'il y a urgence de construire une école, sachant qu'il y a actuellement une crèche en sous-sol et dans des porta cabines. Il faut aller de l'avant avec ce projet. Il partage le souci par rapport à la piscine. Le fait de construire un complexe scolaire avec piscine impose également une charge financière aux autres communes. Il demande si les autres communes ont le choix de partager ces charges.

M. Jerome de Benedictis répond à la question, étant également le Président des écoles : la convention d'entente définit que pour de nouvelles constructions et de nouveaux besoins (1 classe, 1 piscine et une deuxième salle de gym) c'est le bureau d'entente qui se prononce pour l'établissement scolaire en général. Ledit bureau est composé de 2 représentants de la Municipalité par Commune et s'est prononcé en faveur du projet d'Echandens dans son intégralité. Dès lors, les législatifs des autres Communes doivent l'accepter. Il y aura une commission de suivi et de « surveillance » de chantier. A ce jour, ce ne sont donc pas les Conseil communaux qui décident. Il est prévu de changer cette façon de faire en créant une Association intercommunale avec un organe législatif intercommunal, qui validera ce genre de projet, mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Pour Echandens, il s'agit d'une chance de valider ce projet. Il précise que la piscine remplace techniquement deux salles de gym, au sens de l'entente scolaire, soit les élèves des deux classes qui sont dans la piscine ne sont pas dans la salle de gym. En termes d'investissement, la piscine permet de ne pas construire deux salles de gym supplémentaires. Il s'agit donc d'une infrastructure d'éducation physique pour les quatre communes.

M. Daniel Dietrich demande qui paiera l'étude si pour une raison ou une autre, le projet devait être abandonné.

M. Jerome de Benedictis répond que c'est l'entente scolaire qui payera, avec une petite réserve concernant la partie parascolaire, qui n'est aujourd'hui pas intégré dans l'EPSP, mais dans l'AJEMA. Il n'est pas garanti que l'AJEMA assume les coûts liés à l'abandon d'un projet.

M. Philip Morel demande ce qui se passera si le crédit d'étude était refusé ce soir. Il y a des travaux de rénovation du bâtiment existant pour Fr. 3.7 mio, sans UAPE et parascolaire. D'autre part, si le projet était séparé en phase 0 et phase 1, en plus de perdre une année scolaire, est-ce que l'argent dépensé pour des rénovations de l'actuel collège serait perdu ? Le cas échéant, quel est le montant de cette perte ?

M. Jerome de Benedictis précise que si le préavis est séparé, il n'y a pas de perte d'argent mais la Commune s'expose à une détérioration supplémentaire du collège actuel. Il estime que les besoins sont avérés et qu'il faut donc aller de l'avant avec l'étude du projet en entier. Si en cours de procédure, une partie du projet est retiré, l'argent de cette partie sera en effet perdu. Il encourage l'Assemblée à voter le crédit d'étude pour le projet complet. Il est convaincu que ce cette façon, la nécessité de toute la partie scolaire, préscolaire et parascolaire apparaîtra comme une évidence. La partie piscine, qui aura également été étudiée avec des coûts d'exploitation précis, pourrait être estimée comme un luxe pour Echandens et le Conseil pourra décider de ne pas la réaliser. Par contre, il ne sait pas ce qui se passera si le crédit d'étude était refusé aujourd'hui, tant le besoin d'étude lui paraît impératif.

Mme Sandra Imsand demande s'il y aura une information ou une consultation participative de la population, vu les débats de ce soir et afin d'éviter de la prendre au dépourvu. Dans le préavis, elle a vu qu'un montant de Fr. 10'000.- a été prévu pour une exposition.

Mme Katharina Zurn répond que la population sera en effet informée, mais probablement pas à travers une consultation participative. Le collège d'experts et le jury organiseront l'information à la population.

M. Dominique Tavel revient sur le point 5 du préavis, mentionnant le collège du Chaney, aujourd'hui obsolète, et demande s'il s'agira d'une opération profitable financièrement. Il demande comment la Municipalité prévoit le rendement espéré du collège du Chaney pour amortir le nouveau complexe.

M. Jerome de Benedictis répond que la question du rendement n'a volontairement pas été développée. Aujourd'hui, il y a une procédure de changement d'affectation en cours. La Municipalité ne peut donc pas faire miroiter un rendement avant que le changement d'affectation soit abouti. Les trois voies suivantes sont ouvertes aujourd'hui : la vente de la parcelle, le DDP avec une garantie de rendement, ou la gestion d'un parc immobilier. La valorisation de la parcelle participera, si la procédure aboutit, au financement du scolaire, quasiment 1 :1.

M. Dominique Tavel demande s'il s'agit de rendement affecté.

M. Jerome de Benedictis répond qu'aucun rendement n'est affecté.

Mme Katharina Zurn ajoute par rapport à l'intervention précédente de Mme Sandra Imsand, que la Municipalité a prévu de consulter tous les acteurs impliqués, soit les société locales, l'UAP, la direction de l'école et de tenir compte de leurs remarques.

M. Philippe Diserens annonce quelques chiffres tirés de préavis des communes voisines et du rapport de la Commission des Finances :

Charge de personnel pour Cossonay : 4.27 ETP, soit Fr. 427'000.-

Charge de personnel pour St-Prex : Fr. 550'000.-

Charges de personnel annoncé pour Echandens : 2.5 ETP, soit Fr. 250'000.-

Charges d'exploitation pour Cossonay (chauffage, électricité, eau, assurance et fonds de rénovation) : Fr. 346'000.-

Charges d'exploitation pour St-Prex : Fr. 400'000.-

Charges d'exploitation annoncé pour Echandens : Fr. 200'000.-

Ces différences le laissent perplexes.

St-Prex compte 5'700 habitants, Cossonay en compte 3'700 et s'appuie sur une répartition des charges publiques de la piscine entre 17 communes. Echandens compte 2'800 habitants. Il invite les Conseillères et Conseillers, avant de se prononcer sur le préavis, à se poser la question suivante : si c'était mon propre argent, est-ce que je le ferai ? Il invite les Conseillers à soutenir l'amendement suivant :

En supprimant du programme présenté sous point 4 ce qui est en lien avec la piscine couverte, ses deux bassins et des communs sous forme de vestiaires et locaux techniques et dépôts :

- *d'accorder à la Municipalité un crédit ramené à Fr. 2'500'000 pour les études préliminaires, la mise au concours, l'avant-projet et le projet du nouveau complexe scolaire*
- *de financer ce montant par un prélèvement de Fr. 300'000 sur nos liquidités et par un emprunt de Fr. 2'200'000.-*
- *d'amortir ce montant sur une période de 5 ans*

M. Jerome de Benedictis croit savoir que les 17 communes des ententes scolaires de Cossonay et, sauf erreur, Pentahlaz représentent quasiment le même nombre d'habitants que les quatre communes formant l'entente dont fait partie Echandens. D'autre part, les enjeux et donc les chiffres ne sont pas tous les mêmes. La piscine de Cossonay dispose, par exemple, d'une buvette, ce qui coûte cher à faire fonctionner. Concernant la question de savoir ce que les Conseillers feraient si c'était leur argent, il estime qu'il est important d'étudier toutes les possibilités avant d'investir dans tout projet quel qu'il soit, ce qui est exactement ce qui est demandé aujourd'hui, soit d'étudier l'opportunité de construire une piscine à Echandens pour le bien de ses enfants. Il n'estime donc pas que ce soit bien de retrancher Fr. 300'000.- pour ne pas se poser cette question. Il encourage vivement l'Assemblée d'accepter la demande de crédit d'étude en son entier, afin d'étudier tous les aspects pour prendre la bonne décision.

M. Fabien Descoedres estime qu'une piscine scolaire est nécessaire pour plusieurs raisons. Il rappelle qu'il y a quelques années, un jeune de la région s'est noyé à Aquaparc parce qu'il ne savait pas nager. A Echandens, la plupart des familles apprennent à nager à leurs enfants, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres écoles. En tant qu'enseignant, il a vu des enfants sauter d'un plongeon sans savoir nager. Heureusement des enseignants ont pu intervenir et les sortir de l'eau. Il souligne que l'école a un rôle pédagogique à jouer, et il faut en tenir compte dans ces réflexions ; il n'y a pas que les finances à considérer.

M. Cyril Faivre demande pourquoi il est envisagé de construire une salle de gym double, et non pas une triple. Il craint que dans quelques années cela ne soit plus suffisant.

Mme Katharina Zurn répond qu'au départ, il était question d'une salle VD4, mais sur les conseils du Canton et du CEPS, la Municipalité a opté pour une salle VD5, solution qui permet de lier deux salles. Il y aura probablement un projet du côté de Préverenges pour une salle triple.

M. Jerome de Benedictis ajoute qu'une salle triple coûterait quelques millions de plus et que la Municipalité a essayé de limiter les coûts. D'autre part, en ce qui concerne la problématique du trafic, une salle triple, qui peut être considérée comme infrastructure régionale, génère beaucoup plus de trafic, puisqu'il y aura des matches de niveau régional. Il y a environ 14'000 habitants dans les quatre communes concernées, et si Echandens construit une piscine pour les quatre, il est raisonnable d'imaginer qu'une des autres communes construise une salle de gym d'importance régionale.

M. Luc Vittoz rappelle que le Canton subventionne des cours de natation s'ils sont donnés par d'autres enseignants que les maîtres d'éducation physique. Actuellement il n'y a pas beaucoup de cours de natation qui sont réellement donnés aux enfants d'Echandens, car ils sont souvent annulés pour une question de météo. Il estime qu'aujourd'hui la situation n'est pas gratifiante. Il se demande qui étudierait un tel projet si une commune comme Echandens ne le fait pas, même si pour cela il fallait augmenter le taux d'impôt d'un point. Il encourage les Conseillères et les Conseillers à voter le crédit d'étude. Lui-même enseigne à Renens où la commune a voté en novembre dernier un crédit d'étude pour un projet semblable, sans piscine, mais pour un coût similaire.

M. Gilles Corbel souligne la différence entre la phase 0 et la phase 1. Après la phase 0, des réponses manqueront notamment pour tout ce qui touche aux infrastructures autour du collège, tels que les déplacements d'arrêts de bus, etc. Afin d'obtenir un maximum de réponses, il soutient le préavis tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le débat et passe au vote sur les deux amendements proposés :

L'amendement de M. Jacques Perrinjaquet est rejeté par 39 non – 4 oui – 2 abstentions

L'amendement M. Philippe Diserens est rejeté par 42 non – 1 oui – 2 abstentions

Le Président passe au vote sur le préavis dont il lit les conclusions :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- vu le préavis municipal N° 01/2022,
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE**  
(42 oui – 2 non – 1 abstention)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'810'000.00 pour les études préliminaires, la mise au concours, l'avant-projet et le projet du nouveau complexe scolaire
- de financer ce montant :
  - par un prélèvement de Fr. 310'000.00 sur nos liquidités
  - par un emprunt bancaire de Fr. 2'500'000.00
- d'amortir ce montant sur une période de 5 ans.

#### **4. Communications municipales**

**Mme. Catherine Bertone :**

##### **1. Journée Coup de Balai**

*C'est avec enthousiasme que nous vous annonçons que l'ensemble des classes de notre école va participer à la journée Coup de Balai du 25 mars prochain. Cette action organisée par COSEDEC vise à nous sensibiliser à la problématique des déchets et en particulier aux problèmes du littering. En effet, la voirie ramasse chaque année environ 210 containers de déchets qui sont collectés dans des lieux divers de notre commune : forêts, bords de route, parcs publics, etc. Il s'agit donc quotidiennement de près de 450 litres de déchets émis dans l'espace publique !*

*Durant une matinée, les maîtresses de l'école d'Echandens en partenariat avec la Commune emmèneront leurs élèves participer au nettoyage de nos espaces publiques tout en réalisant une sortie scolaire sur le thème de la durabilité.*

## **2. Fête de la Nature**

Pour cette année, la commune s'est à nouveau inscrite à la démarche « Fête de la Nature » en proposant deux événements. D'une part l'extinction des lampadaires durant une nuit, en espérant que pour cette édition la météo nous permettra de voir les étoiles. Enfin, un stand d'information avec des animations sera proposé le samedi 21 mai dans le cadre du marché artisanal. Le stand tenu par notre personnel de Voirie proposera des informations et activités sur le thème de nos jardins et de nos parcs en lien avec la Charte des Jardins.

## **3. Place de jeux du Saugey**

Le revêtement sécurisé de la grande tour avec toboggan va être remplacé, ainsi qu'une poutre, en raison de leur usure. Coût des travaux : Fr. 17'997.75.

## **4. Plantations route de la Gare**

L'aménagement des plantations le long de la route de la Gare est en cours de finalisation par le personnel de la Voirie. Le choix des essences et des aménagements a été orienté afin d'offrir des espaces fleuris et accueillants, tout en facilitant les travaux d'entretien – surtout en termes de désherbage et d'arrosage si l'arrosage automatique est absent. Les plantations d'arbres serviront à la végétalisation de notre commune avec des intérêts décoratifs, de plus-value pour la biodiversité et de réduction des îlots de chaleur durant l'été.

## **5. Entretien différencié des espaces communaux**

L'entretien différencié des espaces communaux va se poursuivre. Ce type d'entretien participe au maintien de la biodiversité et s'inscrit dans une démarche régionale qui découle elle-même des orientations cantonales et fédérales.

L'objectif est d'offrir plus d'espace à la nature en particulier en laissant pousser l'herbe pour produire des supports, de la nourriture et des milieux propices à la faune et à la flore. En complément des tas de pierre et de bois offrent des caches et des refuges à la petite faune. Des arbres indigènes ont également été plantés.

Enfin, une collaboration est en cours avec les classes de notre école qui réaliseront eux-mêmes des hôtels à insectes. Cette activité permettra aux enseignantes de traiter de ce sujet tout en réalisant ces ouvrages concrets sur le thème de la nature.

**Mme Katharina Zurn :**

### **1. Eglise – horloge**

La Municipalité a décidé de remplacer l'ancienne horloge du clocher par une horloge électronique qui permet une programmation rapide et aisée, une remise à l'heure automatique en cas de panne de courant. Raccordement électrique et synchronisation des cadrans et du marteau avec l'horloge. Coût total : Fr. 5'780.--.

### **2. Patrimoine 20-22**

La Municipalité a reçu une première ébauche du livre sur l'histoire et la vie d'Echandens, et est en train de faire les premières relectures. L'œuvre devrait être terminée au deuxième semestre 2022.

### **3. Ukraine**

Compte tenu de la situation tendue en Ukraine, la Municipalité a pris contact avec l'OFPP, antenne cantonale.

Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les Organisations régionales de la Protection Civile, sur ordre de la Confédération.

Nous vous conseillons de télécharger l'application Alertswiss et de vous référer à son chapitre « préparation ». Pour les personnes ne disposant pas de téléphone portable, elles peuvent contacter l'Administration communale.

La Municipalité a décidé de faire un don de Fr. 5'000.-- à la chaîne du bonheur pour venir en aide au peuple ukrainien.

**M. Christian Müller :**

### **1. Assistant de Sécurité Public**

Comme vous le savez, M. Steinmann a été victime d'un accident professionnel. Consécutivement à cet accident, M. Steinmann est en arrêt de travail et ce dernier ne pourra malheureusement pas réintégrer sa fonction avant la date de son départ à la retraite. La Municipalité tient à remercier M. Steinmann pour ces 13 années passées à servir notre commune et nous lui souhaitons tout de bon pour la suite.

### **2. ERM, triste nouvelle**

Peut-être que certains d'entre vous le connaissait et en ont été informé, mais le samedi 5 février 2022, M. Toni Reverchon, directeur de l'ERM, nous a quitté soudainement. C'est en pratiquant son sport favori, le ski, qu'il a trouvé la mort. Nos pensées vont à sa famille.

À la suite de ce départ, le comité de direction de l'ERM a décidé de nommer M. Olivier Narbel afin d'assurer la fonction ad intérim. Ce dernier n'est pas un inconnu, puisqu'il avait déjà occupé celle-ci pendant plus de dix ans avant l'arrivée de M. Reverchon.

### **3. Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

Comme il vous avait été annoncé lors du dernier conseil, ledit règlement, avait été approuvé par la Cheffe du département le 26 novembre dernier.

Nous souhaitions pouvoir l'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, cependant pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'entrée en vigueur du nouveau règlement ne pourra se faire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En effet, notre partenaire, à savoir les SI Eau Lausanne, ne sont pas en mesure d'implémenter notre nouvelle taxation avant le dernier trimestre 2022, et ce consécutivement à un changement de programme informatique. Cet élément ne nous avait pas été communiqué lors des discussions initiales.

### **4. Dissolution Entente intercommunale STEP Bussigny**

Consécutivement à notre adhésion à l'ERM, ainsi qu'à la mise hors service de la station d'épuration d'Ecublens, l'entente intercommunale a été officiellement dissoute. Cette dissolution est effective au 31 décembre 2021.

### **5. Contrôles séparatif EC / EU**

Après plus de deux ans de labeur, nos contrôles des séparatifs eau clair / eau usée, consécutif à l'octroi de permis d'habiter, sont à jour.

Le montant de ces contrôles, effectué par notre bureau partenaire, se monte à Fr. 31'070.90.

### **6. Carto Jura Léman**

Qu'est-ce que c'est ?

CartoJuraLéman est le géoportail régional géré par l'ARCAM pour le district de Morges qui existe depuis 2017.

Il s'agit de notre nouveau partenaire SIT (Service Information du Territoire communal) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pourquoi changer vous demandez-vous ?

À l'heure de certaines mutualisations, il nous semblait évident de rejoindre un prestataire utilisé par plus de 40 communes de la région ainsi que par 9 associations intercommunales.

Coûts du transfert informatique Fr. 2'732.35.

Les coûts annuels liés à l'utilisation seront à peu près comparables à ceux de notre ancien prestataire, à savoir Fr. 4'500.--.

## **7. Tour de France**

*Comme vous le savez, le tour de France nous fera l'honneur de traverser notre village le samedi 9 juillet.*

*Pour ceux qui l'ignorent, les coureurs partiront de Dole en France pour rejoindre Lausanne.*

*Ça va aller très vite, ils passeront en descente....*

*Votre Municipalité a déjà eu l'occasion de participer à une séance de préparation en collaboration avec les organisateurs et les autres communes.*

*Nous pouvons déjà vous informer et surtout vous conseiller de ne pas prévoir de déplacement autre qu'à pied ou à vélo dès 13h00.*

*En effet, la route de Breublens et celle de la Gare devront être fermée 2h avant le passage de la caravane publicitaire qui elle-même, passera 2h avant le peloton.*

*Celui-ci étant attendu entre 17h06 et 17h28.*

*La réouverture de la route s'effectuera 30 minutes après le passage de la voiture balai.*

*La Municipalité en collaboration avec les USL organisera une manifestation sur la place du village à cette occasion. Vous ne manquerez pas d'en être informé*

## **8. Illustration et vidéo « comportement derrière un bus »**

*Comme vous le savez et comme certains d'entre vous me l'on fait remarquer à de nombreuses reprises, le comportement de certains automobilistes, lorsqu'ils se trouvent derrière un bus au centre du village ou au niveau des arrêts de la rte d'Ecublens, peut-être quelques fois plus que dangereux en plus d'être illégal.*

*N'ayant pas de solution miracle, nous avons décidé d'essayer de faire passer le message de manière pédagogique. Vous avez donc pu trouver dans le dernier journal d'Echandens une première petite bande dessinée à ce sujet. Une autre paraîtra prochainement ainsi qu'une petite vidéo, que vous aurez l'occasion de voir sur les réseaux sociaux, mais que nous vous présentons en avant-première.*

## **9. Fête de la Nature**

*Comme vous l'a communiqué ma collègue Mme Bertone, dans le cadre de la Fête de la Nature, nous procéderons à l'extinction d'une partie de l'éclairage public, en espérant que l'expérience soit plus concluante que l'année dernière. Mais sachant que nous avons procédé à la révision de toutes les serrures sous contrôle communal, cela devrait être un succès. Dans tous les cas, ce ne pourra pas être pire.....*

## **10. Achat radar pédagogique**

*Mis au budget 2022, nous avons donc acquis un radar pédagogique supplémentaire pour un montant de Fr. 5'000.--. Ce dernier nous a été livré ce matin, vous aurez donc l'occasion de le voir prochainement sur nos routes.*

## **11. Rte de la Gare et de Breublens.**

*Comme d'habitude lors de mes communications, je garde le meilleur pour la fin !*

*Vous l'avez constaté, la route est à nouveau ouverte. L'avant-dernière phase s'est passée sans mauvaises surprises.*

*La planification de la dernière étape, avant celle du tour, consistant à l'application de la couche d'usure et en cours, les détails de celle-ci seront communiqués aux riverains en temps utile. Mais comme vous pouvez l'imaginer, celle-ci sera contraignante.*

## **M. Jerome de Benedictis :**

### **1. Personnel Communal**

Comme vous avez pu le constater, deux postes ont été ouverts à l'administration communale. Le premier, pour la fonction de secrétaire municipal adjoint, découle du poste supplémentaire proposé au budget par la Municipalité. Le second, pour la fonction de collaborateur au Contrôle des Habitants, fait suite à la démission de Mme Jehane Guillin, collaboratrice à la bourse. Le poste vacant ayant été repourvu à l'interne, M. Loïc Gesseney passant du service du Contrôle des Habitants à celui de la bourse, la Municipalité a ouvert ce nouveau poste au Contrôle des Habitants. Nous tenons ici à remercier chaleureusement Mme Guillin pour son investissement pour la Commune d'Echandens et lui souhaitons tout le meilleur pour son futur professionnel.

### **2. Facture sociale et péréquation intercommunale – Recours au TF**

La Municipalité d'Echandens a décidé de recourir contre la décision de la Cour de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal qui rejette notre position au sujet de la facture sociale et de la péréquation intercommunale, quand bien même cette instance lui reconnaît son caractère contraire à la loi. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'issue de cette procédure.

### **3. Réouverture du guichet de l'administration communale**

Suite à la levée des mesures de protection contre la propagation de la pandémie de COVID-19, la Municipalité a décidé d'ouvrir à nouveau les guichets selon les horaires connus de toutes et tous, à savoir du lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 11h00, ou en dehors de ces horaires, sur rendez-vous. La prise de rendez-vous reste toutefois vivement recommandée dans tous les cas.

### **4. Antennes 5G, mises à l'enquête et rôle de la Municipalité**

La Municipalité tient ici à préciser quelques points liés à ces installations sur le territoire communal. Tout d'abord, il convient de distinguer les cas d'antennes situées sur une parcelle de propriété communale (telle que l'antenne Salt située dans l'église) et les antennes situées sur des parcelles privées (notamment l'antenne Sunrise qui fait l'objet d'une mise à l'enquête se terminant aujourd'hui).

Les modifications d'antennes sur des parcelles privées sont soumises, dans certains cas, à une mise à l'enquête et à une autorisation de construire délivrée par la Municipalité. En aucun cas la Municipalité n'a autorité pour définir une politique d'acceptation ou non de ce genre d'installation sur son territoire. Elle ne vérifie que la stricte conformité du dossier au droit en vigueur, à l'interne pour ce qui concerne le Règlement communal sur la Police des constructions et auprès des services cantonaux compétents pour les lois et réglementations cantonales et fédérales.

Les modifications communiquées au sujet de l'antenne située dans le clocher de l'église concernent le bâtiment communal. Il a en effet été décidé, en tant que propriétaire de l'église, de délocaliser cette antenne notamment pour des enjeux de protection du patrimoine. Sachant que l'abandon pur et simple de cette antenne créerait un trou dans le réseau Salt à Echandens, il est impératif de trouver une solution alternative pour le positionnement de cette antenne, raison pour laquelle la Municipalité, toujours en tant que propriétaire, propose son implantation à la déchèterie.

Par ailleurs, nous vous informons que la mise à l'enquête de l'antenne Swisscom à la Rue des Artisans est toujours en traitement auprès des services cantonaux.

### **5. Cybersécurité**

La Municipalité a effectué un audit de sa sécurité informatique auprès d'un organisme certifié dans le domaine. Les résultats de cet audit laissent apparaître certaines failles, notamment liées à des appareils obsolètes, et qui sont aujourd'hui corrigées ou dont la correction est à

bout touchant. La suite du programme prévoit également une sensibilisation auprès des collaboratrices et collaborateurs de la commune.

En complément à ces communications, M. Jerome de Benedictis annonce qu'à ce jour, aucun préavis n'a été validé par la Municipalité pour le Conseil communal prévu le 9 mai.

### **5. Communications du Bureau**

#### **Votations fédérales du 13 février :**

Objet No 1, initiative sur l'expérimentation animale et humaine : 101 oui – 698 non

Objet No. 2, initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac : 520 oui – 293 non

Objet No 3, loi sur le droit de timbre : 353 oui – 427 non

Objet No 4, loi sur un train de mesures en faveur des médias : 480 oui – 311 non

Il profite de l'occasion pour remercier la vice-présidente du Conseil, Mme Muriel Andrey qui a assumé ces votations en son absence impérative.

**Elections cantonales du 20 mars 2022 :** suite à l'appel du Bureau lors du Conseil de décembre 2021, plusieurs personnes se sont inscrites et il les en remercie. Une petite trentaine de dépouilleurs seront disponibles et les informations nécessaires leur ont été transmises. Vu qu'il y a déjà eu des désistements, il annonce que le Bureau cherche encore idéalement 5 réservistes pour une mobilisation en cas de nouveaux désistements jusqu'au dimanche matin. Il prie les volontaires de s'annoncer d'ici au 11 mars à la secrétaire.

**Agenda :** il annonce que la sortie du Conseil est planifiée au samedi 18 juin 2022. Les informations nécessaires ainsi que le bulletin d'inscription seront transmis courant avril 2022.

### **13. Divers et propositions individuelles**

M. Markus Christen revient sur la dernière séance du Conseil et rappelle que M. le Syndic avait commenté les projets que la Municipalité souhaitait entreprendre durant la nouvelle législature, en précisant qu'il se réjouissait de travailler à leur réalisation. Dès lors, il a été surpris d'apprendre la candidature de M. Jerome de Benedictis au Conseil d'Etat, avec la précision que ce serait un crève-cœur pour lui de quitter Echandens, mais qu'il ne pouvait pas passer à côté d'une telle opportunité.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie l'Assemblée des riches débats et annonce qu'une verrée sera offerte à l'issue de la séance. Il donne rendez-vous au dimanche 20 mars aux personnes qui œuvreront pour le dépouillement et à tous les autres au prochain Conseil qui aura lieu le 9 mai 2022 et clôt la séance vers 22:00. Il souhaite une bonne fin de soirée aux personnes ayant suivi la séance en streaming, au public présent dans la salle ainsi qu'aux Conseillers/ères ne souhaitant pas participer à la verrée.

Le Président :

  
Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :

  
Thérèse Maillefer